

Communiqué de presse  
Paris, le 4 octobre 2022

## OBSERVATOIRE DE L'EOLIEN 2022 : Un contexte sans précédent qui met la question énergétique au cœur des discussions pour l'année à venir

France Energie Eolienne, association porte-parole de la filière éolienne en France, dévoile ce jour son observatoire annuel, qui présente les indicateurs-clés de l'éolien français au 31 décembre 2021, ainsi que les perspectives de la filière. En cette année exceptionnelle sur les questions énergétiques, les enseignements concernant le développement de cette énergie renouvelable sont particulièrement riches et s'inscrivent au cœur de l'actualité.

Alors que le gouvernement arbitre enfin des choix pour renforcer la sécurité énergétique du pays en s'appuyant sur les énergies renouvelables, les indicateurs annuels confirment le retard de la France dans ses prises de décisions politiques et réaffirment l'urgence de procéder à des efforts conséquents pour libérer une énergie plus que jamais indispensable.

[Téléchargez l'Observatoire annuel de l'éolien 2022](#)

### L'éolien, plus que jamais indispensable à l'économie et à l'emploi

Avec près de 9 000 éoliennes en France, la capacité éolienne raccordée en 2021 est en baisse par rapport à 2020 : seulement 1,2 GW ont été installés en 2021, contre 1,3 GW un an plus tôt. Aujourd'hui, la France est le seul pays européen à accuser du retard sur ses objectifs annuels de développement d'énergies renouvelables, qui risque d'être sanctionné au niveau européen.

Malgré ce retard, l'éolien est une ressource budgétaire conséquente pour les recettes de l'Etat, en y contribuant à hauteur de **plus de 7,6 milliards d'euros en 2022** ; ce qui finance à hauteur de **75%** le bouclier tarifaire sur l'électricité et à laquelle s'ajoutent 235 millions d'euros de recettes fiscales locales en 2021.

La filière soutient également l'effort global de réindustrialisation de l'économie du pays, en contribuant à hauteur de 768 millions d'euros de chiffre d'exportations en équipements et en ingénierie, réalisés notamment grâce aux quatre sites français de production d'équipements offshore.

Premier employeur des énergies renouvelables électriques, l'éolien en France représente 25 500 emplois (ETP), dont 2 900 ont été créés en 2021 (+12,8 %), soit **8 nouveaux emplois créés chaque jour en France sur l'année**. La contribution de l'éolien offshore à l'emploi continue de croître, étant passée de 1 800 emplois dédiés il y a 3 ans à 6 150 en 2021. Rien que sur l'année 2021, la hausse est de 33 %. Côté éolien terrestre, la hausse du nombre d'emplois n'a été que de 8 %, une baisse directement liée au 4,5 GW de projet éolien bloqués en instructions.

### Des volontés d'accélération qu'il convient de concrétiser

En pleine crise énergétique, les signes politiques visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables sont encourageants, et la mise en application est désormais cadrée par deux leviers majeurs : une circulaire adressée aux préfets et le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Aujourd'hui, 4,5GW de projets d'énergie éolienne terrestre sont bloqués en instruction. Le gouvernement a décidé d'agir le 16 septembre dernier via une circulaire indiquant aux préfets de département la nécessité d'accélérer les délais d'examen des projets d'énergies renouvelables -

projets éoliens et solaires notamment -, pour minimiser les effets de tension sur le parc électrique français. Le potentiel de cette levée de freins est important, puisqu'il porte à court terme sur 1,5GW débloqué d'ici la fin de l'année et 2 GW en 2023.

Cette circulaire comprend également des objectifs chiffrés pour aider les préfetures à baliser leurs actions en faveur de la transition énergétique. A horizon 2025, la mise en œuvre de l'instruction sera cruciale à l'évolution positive de la transition énergétique, la sécurité électrique, ainsi qu'à l'équilibre des finances publiques en France.

D'un autre côté, le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables trace une feuille de route pour l'ensemble des acteurs impliqués. Les mesures proposées dans le texte demeurent toutefois insuffisantes, puisqu'elles ne font gagner que 3 à 4 mois d'instruction sur une durée totale de développement de 7 ans en moyenne pour un parc éolien français - ce qui correspond à une réduction du temps de développement d'environ 2,3% - là où l'objectif affiché est de diviser par deux le temps de développement des projets ENR pour ramener la France vers les standards européens en la matière. Une véritable accélération est plus que jamais nécessaire, d'autant plus que des solutions concrètes peuvent être mises en place rapidement et efficacement :

- Raccourcir les délais d'instruction des dossiers, en recrutant suffisamment de talents dans les services de l'Etat en charge. Nous devons investir dans notre transition énergétique et cela passe à ce stade par des recrutements.
- Optimiser et accélérer le traitement des contentieux et recours systématiques, reconnus comme une stratégie de blocage par le Président de la République ; pour y arriver, les effectifs des cours administratives d'appel et des services dédiés à l'instruction des projets doivent être renforcés pour pallier une situation de sous-effectifs chronique.
- Libérer le potentiel du *repowering*, qui vise à mettre à niveau des technologies anciennes en les remplaçant par des éoliennes de nouvelles générations - un levier très efficace d'accélération à moyen terme : une éolienne fabriquée en 2022 produit 3 fois plus d'électricité qu'une éolienne construite en 2012.

### L'éolien et la biodiversité : quelle réalité ?

Alors que l'examen du projet de loi dit « d'accélération des ENR » n'a pas encore commencé, le sujet de la mise en regard des énergies renouvelables et de la biodiversité a déjà commencé à traverser les débats. S'il est indéniable que l'éolien, ou même les ENR, comme n'importe quelle activité humaine, ont un impact sur la biodiversité, il nous paraît indispensable d'aborder cette question centrale avec un regard scientifique, précis et comparatif, afin de ne pas retomber dans les travers du prêt-à-penser.

France Energie Eolienne a donc décidé de compiler l'ensemble des données liées à l'étude de l'impact potentiel de l'énergie éolienne sur la biodiversité, pour battre en brèche les idées reçues sur le sujet, et replacer une approche relativiste au cœur du sujet. Le document est à retrouver [ici](#).

Les principaux enseignements de ce travail permettent d'affirmer, une nouvelle fois, de manière scientifique que :

- **L'éolien terrestre ne pollue pas les sols**
- **L'éolien terrestre et offshore ne contribue pas à la disparition de l'avifaune**
- **L'éolien offshore maîtrise son impact très limité sur la faune, y compris en phase de construction**

**Anne-Catherine de Tourtier, présidente de France Energie Eolienne conclut :** « *L'éolien a un impact, c'est indéniable, et cela au même titre que toute activité humaine, que toute infrastructure. Ce qui est certain, c'est que nous travaillons en permanence à minimiser cette empreinte. Cette période nous le confirme chaque jour, l'électricité la plus durable est celle que nous ne consommons pas. Mais face à l'électrification de nos modes de vie, au vieillissement de nos infrastructures électriques et à l'urgence climatique, il est nécessaire de prioriser les ressources sûres, viables, propres et abondantes, à savoir les énergies renouvelables et notamment l'éolien* ».

**A propos de France Energie Eolienne :**

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

**Contacts presse :**

**Agence Hopscotch**

Mina Remesy

01 41 34 22 54

[mremesy@hopscotch.fr](mailto:mremesy@hopscotch.fr)

**France Energie Eolienne**

Mattias Vandenbulcke

01 42 60 07 41

[mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr](mailto:mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr)